

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
27/02/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M N° 3-4
Objet : Augmentation
des tarifs du camping
municipal au
01/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY,

Absente excusée :
Mme AGUILA (Proc. Mme COURTOUX)

Madame GRANGE Martine a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 h 35.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs du camping municipal ont été modifiés en 2023 (délibération du 09/02/2023).

Il ajoute qu'il est nécessaire de les réviser pour plusieurs raisons :

- Les prix des énergies ont considérablement augmenté : l'eau chaude des sanitaires est produite par une chaudière à gaz, les sanitaires sont chauffés par des convecteurs. Tous les bâtiments ainsi que les abords et les accès sont éclairés.
- Chaque emplacement est équipé d'un branchement électrique utilisé pour l'éclairage de l'installation (mobil-home, caravane, camping-car), le fonctionnement des équipements et l'hiver pour son chauffage.
- Le financement de la collecte des Ordures ménagères qui n'est plus gratuit pour les services municipaux et donc pour les usagers du camping.
- Une tarification basse pour un camping 2 étoiles.

Monsieur le Maire propose une nouvelle tarification.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la tarification suivante à compter du 1^{er} avril 2024 :

<u>EMPLACEMENTS CARAVANES ET CAMPINGS CARS</u>	
Forfait nuitée 2 personnes.....	2.50 €
Personne supplémentaire.....	3.00 €
Enfant – de 7 ans.....	2.00 €
Branchement électrique.....	3.00 €
<u>EMPLACEMENTS TENTES</u>	
Forfait nuitée emplacement.....	3.50 €
Campeur.....	3.50 €
Enfant – de 7 ans.....	2.00 €
Branchement électrique.....	3.00 €
<u>LONGS SEJOURS – FORFAITS MENSUELS (Mobil-Home-Caravane-Camping-car)</u>	
1 personne.....	125.00 €
2 personnes.....	190.00 €
Personne supplémentaire.....	62.00 €
Enfant de – de 7 ans.....	38.00 €
Branchement électrique :	
Caravane.....	56.00 €
Mobil home.....	112.00 €
<u>SUPPLEMENTS</u>	
Chien.....	1.00 €
Forfait mensuel.....	15.00 €

OÙ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents les nouveaux tarifs tels que définis ci-dessus ;
- **PRECISE** que ces tarifs seront applicables à compter du **01.04.2024**.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Affiché le **12.03.2024**
Pour extrait conforme

En Mairie, le 8 mars 2024

Le Maire,
Christian SANS

